

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

 **35 heures** **PIC F****OBJECTIFS :**

Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel. La formation regroupe les bases de la pédagogie et sert de tronc commun dans le but de suivre des modules adaptés à l'unité que le futur formateur souhaite encadrer.

– AU PROGRAMME

- Évaluer le niveau de connaissances et celles restant à acquérir par les apprenants
- Utiliser des supports pédagogiques
- Démontrer et justifier les techniques, les procédures et l'usage du matériel
- Organiser l'apprentissage des apprenants
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
- Placer l'apprenant dans une situation de travail
- Suivre un référentiel et adapter les activités
- Évaluer l'apprenant
- S'autoévaluer dans son rôle de formateur
- Établir une communication dans le cadre de la formation
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi
- Gérer la mise en place d'une formation
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage
- Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Étude de cas d'amorçage
- Exposé
- Démonstration en temps réel
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES

**Participants**

5 à 10 stagiaires par session

**Durée**

35 heures

**Coût**

Nous consulter

**Lieu de formation**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en oeuvre**

3 mois minimum

**Pré-requis**

Être majeur

**Formation Continue**

Néant car liée aux formations dites PAE

**Qualification**

FDF à jour de FC et CEAF

**Textes officiels**

RIFC PIC F de la FNPC

**Délais d'accès**

Variables : contacter la Protection Civile de votre département

**Handicap**Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée par la FNPC aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies dans l'arrêté du 8 août 2012. Démontrer, lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.